



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 Rue de Paris BP 70013 GRETZ-ARMAINVILLIERS 77223 TOURNAN CEDEX

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 11/062

Réglementant le stationnement Boulevard Romain ROLLAND
à GRETZ-ARMAINVILLIERS.

Arrondissement de MELUN

Télécopie 01 64 42 83 10

Téléphone 01 64 42 83 00

Le Maire de la commune de GRETZ-ARMAINVILLIERS

- *VU* la loi du 2 mars 1982 modifiée,
- *VU* le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
- *VU* le nouveau Code de la Route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25 – R 417-1 à 417-13,
- *VU* l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes,
- *VU* l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963, modifiée par divers arrêtés subséquents, et notamment les articles 55 du Livre 1- 4^{ème} partie,
- **CONSIDERANT**- les difficultés de circulation sur la chaussée rencontrées par les véhicules terrestres à moteurs sur le Boulevard Romain ROLLAND,
- **CONSIDERANT** – les difficultés dû au manque de visibilité rencontré par les résidents de l'Allée de la Forêt pour emprunter le Boulevard Romain ROLLAND,
- **CONSIDERANT** qu'en conséquence, il est nécessaire de réglementer le stationnement des véhicules Boulevard Romain ROLLAND,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – A partir du 16 Mai 2011, le stationnement sur le Boulevard Romain ROLLAND est interdit des deux côtés de la chaussée sur la partie située entre la Rue d'Alsace et la Rue Isaac Pereire,

ARTICLE 2 – Tout véhicule en infraction conformément au présent arrêté sera considéré comme gênant et un enlèvement sera demandé auprès des services compétents.

ARTICLE 3 – une signalisation conforme au Code de la Route sera mise en place.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 5 – Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Maire de GRETZ-ARMAINVILLIERS
- Monsieur le Commissaire Principal de Police de PONTAULT-COMBAULT.
- MM. Les gardiens de Police Municipale

Qui sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à GRETZ-ARMAINVILLIERS
Le 12 Mai 2011
Jean-Paul GARCIA

Maire de GRETZ-ARMAINVILLIERS